

Sujet : [INTERNET] SECAB à BELLIGNIES-BETTRECHIES

De : freddy cantineau <encade@msn.com>

Date : 02/07/2020 17:32

Pour : "pref-installations-classees@nord.gouv.fr" <pref-installations-classees@nord.gouv.fr>

Bellignies, le 02/07/2020

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Ma maison est située au 5 rue du bois d'encade.

Etant donné la proximité avec la carrière, nous sommes dès à présent impactés par son projet d'extension, tant au point de vue de la dégradation du panorama (buttes de terre) que des vibrations engendrées par les tirs de mines.

La Secab a placé à ma demande il y a 6 mois un sismographe dans le périmètre de ma résidence principale et me donne accès aux résultats.

A l'heure actuelle, la « zone de confort » qu'elle s'est engagée à respecter dans sa demande d'extension (3mm/s) n'est pas dépassée.

Mais étant donné l'extension annoncée pour les trente prochaines années, et le rapprochement de l'activité vers ma maison, j'aimerais obtenir des garanties sur le respect de ces valeurs de tirs.

Je sais que la réglementation leur permet d'aller jusqu'à des valeurs de 10mm/s.

Pour ma part, j'estime que cette norme est une aberration. Les effets des tirs à 3mm/s sont déjà conséquents : le sol vibre, la maison tremble. Je ne peux même pas imaginer les conséquences de tirs à 10mm/s. Je pense que cela occasionnerait de gros dégâts aux structures. Les techniciens de la Secab en sont conscients puisqu'ils se sont imposés la valeur maximum de 3mm/s.

Je demande donc la mise en place d'un sismographe permanent, sur un emplacement dédié, qu'il soit installé dans des conditions optimales afin de recueillir des valeurs correctes (dans l'idéal, il y aurait lieu qu'il soit suivi par un organisme de contrôle indépendant pour éviter toute controverse dans les trente prochaines années) ; et avoir accès chaque mois aux données.

Il y aurait lieu de prévoir un système de pénalités en cas de dépassement de la limite des 3mm/s pour s'assurer que l'engagement pris dans le cadre de la demande d'extension soit respecté.

Je comprends que la Secab veuille assurer la pérennité de son activité mais nous devons faire en sorte qu'elle respecte ses engagements. Car une fois l'extension accordée, si les conditions ne sont pas actées les recours seront impossibles.

Pour ma part, j'ai à cœur de protéger mon patrimoine, et par la même le village dans lequel ma famille vit depuis plusieurs générations.

Par avance, je vous remercie, Monsieur le Commissaire enquêteur, de prendre en compte ces demandes qui ne sont pas, me semble-t-il, extravagantes. Elles relèvent du bon sens pour maintenir de « bonnes » relations, actuelles et surtout futures, avec la Secab.

Je vous prie d'agr er l'expression de mes salutations distingu es.

Mr CANTINEAU Freddy



Garanti sans virus. www.avast.com